

LA DÉMARCHE D'ANNEXION THE ANNEXATION PROCESS

ANNEXION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE DIEPPE
ANNEXATION OF THE CITY OF DIEPPE



QU'EST-CE QUE LA DÉMARCHE D'ANNEXION? WHAT IS THE ANNEXATION PROCESS?

En janvier 2021, la province du Nouveau-Brunswick a lancé sa réforme de la gouvernance locale face au constat que la structure actuelle ne convient plus aux changements sociétaux depuis l'époque où elle avait été imaginée. En effet, les délimitations territoriales ne reflètent plus la manière dont les gens socialisent, travaillent, magasinent et accèdent aux services publics. Alors que l'on compte 340 entités de gouvernance à travers la province, cette multiplication aurait pour effet de nuire à la collaboration, au partage de services municipaux entre entités et à la cohérence en matière d'aménagement du territoire.

Plus de 30 % des Néo-Brunswickois habitent dans un district de services locaux (DSL), une structure de gouvernance coordonnée par le gouvernement provincial par l'intermédiaire du ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale. Ce veut donc dire que ces populations ne sont pas représentées par élus à l'échelle locale qui peuvent prendre des décisions en leur nom.

La réforme de la gouvernance locale a donc pour but de réduire le nombre d'entités de gouvernance locale de 340 à 90 afin de renforcer les capacités et améliorer la représentation au niveau local des communautés.

C'est pourquoi le secteur de Westmorland-Albert et une portion du secteur de Beaubassin-Ouest, qui initialement étaient administrés en tant que districts de services locaux, seront annexés au territoire de la Ville de Dieppe et administrés par celle-ci à compter du 1 janvier 2023.

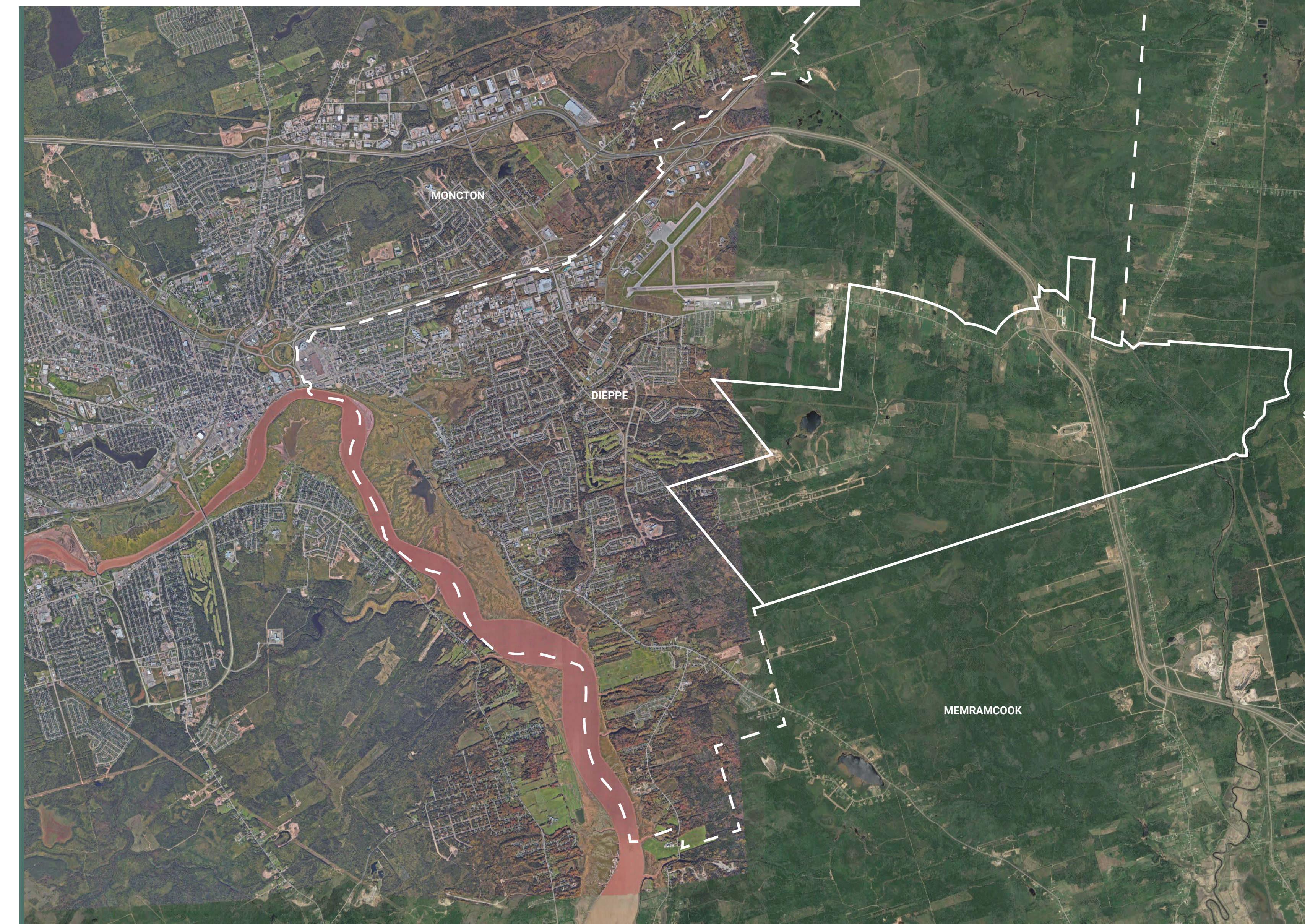
In January 2021, the Province of New Brunswick launched its local governance reform in response to the realization that the current structure is no longer appropriate to the societal changes since it was first conceived. Territorial boundaries no longer reflect the way people socialize, work, shop and access public services. With 340 governance entities across the province, this multiplication would impede collaboration, inter-entity sharing of municipal services and consistency in land use planning.

In addition, more than 30 per cent of New Brunswickers live in a Local Service District (LSD), a governance structure coordinated by the provincial government through the Minister of Local Government and Governance Reform. This means that these populations are not represented by locally elected officials who can make decisions on their behalf.

Local governance reform therefore aims to reduce the number of local governance entities from 340 to 90 in order to build capacity and improve representation at the local level of communities.

As a result, the area of Westmorland-Albert and a portion of the Beaubassin West area, which were initially administered as local service districts, will be annexed to and administered by the City of Dieppe as of January 1, 2023.

TERRITOIRE DE LA VILLE DE DIEPPE AVEC L'ANNEXION TERRITORY OF THE CITY OF DIEPPE WITH THE ANNEXATION



AIRES ANNEXÉES ANNEXED AREAS



Novembre
November
2021

Adoption du livre blanc «Unir nos efforts pour bâtir des communautés dynamiques et viables» par le gouvernement du Nouveau-Brunswick

Adoption of the White Paper «Working together for vibrant and sustainable communities» by the Government of New Brunswick

Septembre
September
2022

Amorce de la démarche d'analyse et de proposition réglementaire en vue de l'annexion du secteur Westmorland-Albert et une portion du secteur Beaubassin Ouest

Commencement of the analysis and regulatory framework for the annexation of the Westmorland-Albert sector and a portion of Beaubassin West sector

13 décembre
December 13
2022

Séance d'information sur l'aménagement et la planification du territoire

Information session on land use planning and development

1 janvier
January 1
2023

Entrée en vigueur de l'effet de l'annexion des districts de services locaux-DSL de Greater-Lakeburn et d'une partie du DSL de Scoudouc à la Ville de Dieppe

Effect of the annexation of the Local Service Districts-LSD of Greater Lakeburn and a portion of the LSD of Scoudouc to the City of Dieppe

Hiver
Winter
2023

Processus d'amendement au plan municipal et arrêté de zonage pour intégrer les nouveaux territoires annexés

Process of amending the City of Dieppe's Municipal Plan and Zoning By-law to incorporate the annexed territories

QU'EST-CE QUE L'ANNEXION IMPLIQUE AU PLAN DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE? WHAT DOES ANNEXATION MEAN FOR LAND USE PLANNING?



Arrimage des plans ruraux des secteurs de Westmorland-Albert et Beaubassin Ouest au plan d'aménagement municipal de la Ville de Dieppe

Integration of the Westmorland-Albert and Beaubassin West Rural Plans with the City of Dieppe's Municipal Development Plan



Application des arrêtés de zonage, lotissement et construction de la Ville de Dieppe aux territoires de Westmorland-Albert et Beaubassin Ouest

Application of the City of Dieppe Zoning, Subdivision and Building By-Laws to Westmorland-Albert and Beaubassin West



La ressource en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire pour toutes demandes de permis ou certificats est désormais le service de planification et de développement

The planning and land use resource for all permit and certificate applications is now the Planning and Development Department

JOIGNEZ-VOUS À NOUS POUR UNE SÉANCE D'INFORMATION
SUR L'AMÉNAGEMENT ET LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE!

JOIN US FOR AN INFORMATION SESSION ON LAND USE
PLANNING AND DEVELOPMENT!

QUAND?
WHEN?

MARDI 13 DÉCEMBRE
TUESDAY DECEMBER 13

18H30 SÉANCE PORTES OUVERTES
OPEN HOUSE

20H00 PRÉSENTATION SUIVIE
D'UNE PÉRIODE DE
QUESTIONS
PRESENTATION FOLLOWED
BY A QUESTION PERIOD

OÙ?
WHERE?

SALLE DU CONSEIL DE
L'HÔTEL DE VILLE DE
DIEPPE
333, AVENUE ACADIE

COUNCIL CHAMBERS
AT 333 ACADIE AVENUE

LE PLAN D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL THE MUNICIPAL DEVELOPMENT PLAN

ANNEXION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE DIEPPE
ANNEXATION OF THE CITY OF DIEPPE



QU'EST-CE QUE LE PLAN D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL? WHAT IS THE MUNICIPAL DEVELOPMENT PLAN?

Un outil qui **guide la croissance et les changements** de la Ville de Dieppe quant à l'aménagement de son territoire.

Un plan **visionnaire et stratégique qui établit la base des mesures et des décisions** en vue de protéger et d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble des résidents, actuels et à venir.

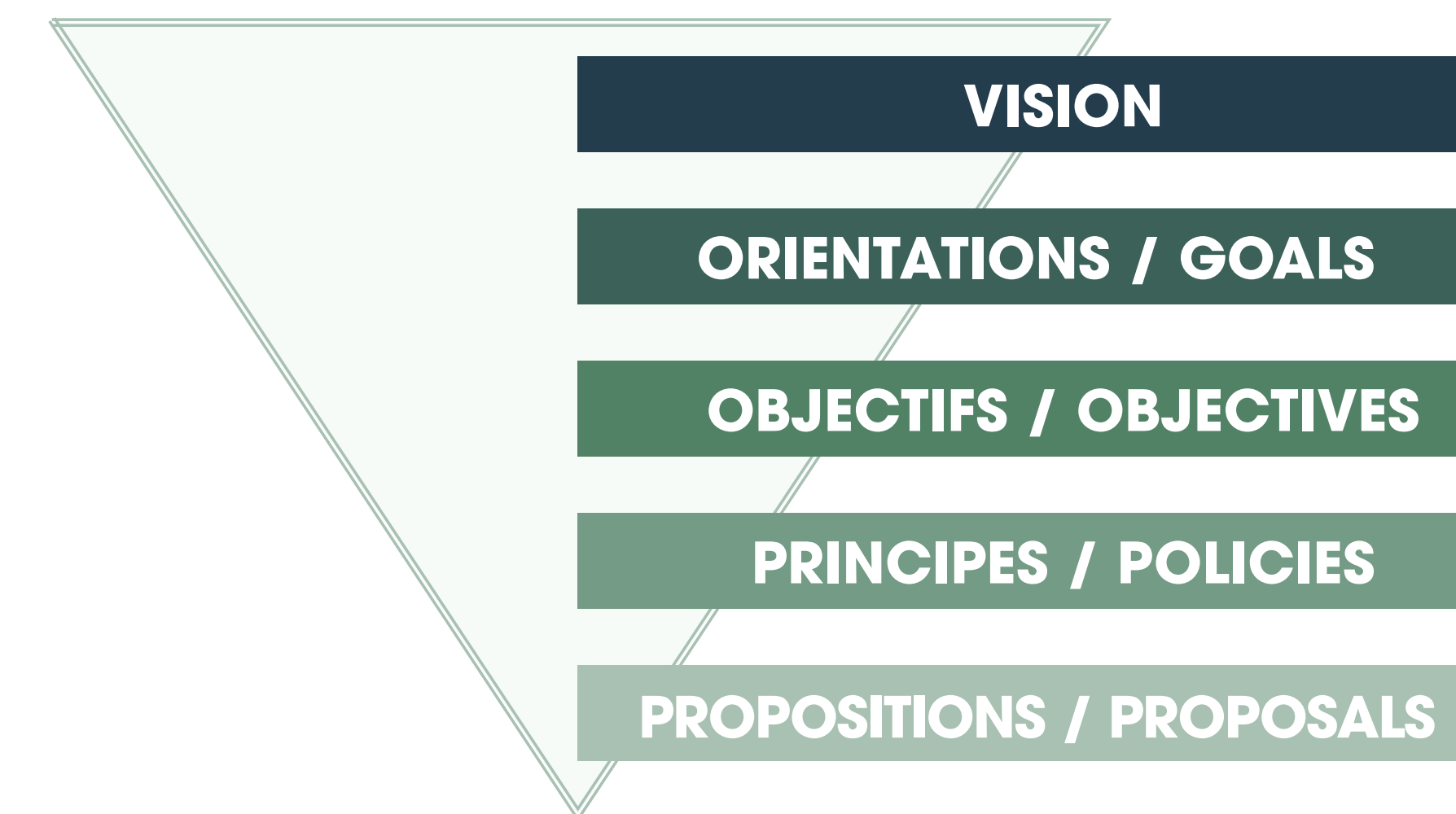
Un outil de prise de décision sur lequel s'appuieront les interventions en matière d'aménagement du territoire qui ont une incidence sur les **plans social, économique, physique et environnemental**.

Un plan dynamique qui inscrit la **vision du territoire pour les prochaines 10 années** et qui peut être révisé avec l'évolution continue du territoire.

Un outil qui assure une **transition cohérente entre la planification locale et les arrêtés**.



QUEL EST LE CONTENU DU PLAN D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL? WHAT IS THE CONTENT OF THE MUNICIPAL DEVELOPMENT PLAN?



Le Plan d'aménagement municipal énonce une vision à long terme de la ville qui se décline ensuite en une série d'orientations. Chaque orientation se détaille en objectifs, en principes et en propositions qui expriment avec plus de détails les intentions poursuivies par la Ville.

The Municipal Development Plan sets out a long-term vision for the city that is then translated into a series of goals. Each goal is broken down into objectives, policies and proposals that express in greater detail the City's intentions.

ÉNONCÉ DE VISION VISION STATEMENT

PROMOUVOIR UNE COMMUNAUTE Saine ET DURABLE
PROMOTING A HEALTHY AND SUSTAINABLE COMMUNITY

LOI SUR L'URBANISME (LN-B 2017, C 19)
COMMUNITY PLANNING ACT (SNB 2017, C 19)

PLAN D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL
MUNICIPAL DEVELOPMENT PLAN

ARRÊTÉS
BY-LAWS

CONSTRUCTION
BUILDING

ZONAGE
ZONING

LOTISSEMENT
SUBDIVISION

A tool to **guide the City of Dieppe's growth and change** in land use planning.

A **visionary and strategic plan that provides the basis for actions and decisions** to protect and enhance the quality of life for all current and future residents.

A decision-making tool that will guide land-use planning interventions that have a **social, economic, physical and environmental impact**.

A dynamic plan that **sets out the vision for the territory for the next 10 years** and that can be revised as the territory continues to evolve.

A tool that ensures a **consistent transition between local planning and bylaws**.

GRANDES ORIENTATIONS MAIN GOALS

- 1 Promouvoir une communauté saine et durable
Promoting a healthy and sustainable community
- 2 Créer des collectivités compactes et efficaces
Building compact and efficient communities
- 3 Fournir un système de transport multimodal intégré
Providing an integrated multimodal transportation system
- 4 Offrir un excellent réseau de parcs et sentiers
Providing an excellent parks and trails system
- 5 Considérer les besoins en matière de logement de tous les résidents
Addressing residents' housing need
- 6 Promouvoir un centre-ville fort et dynamique
Promoting a strong, dynamic downtown
- 7 Protéger et améliorer l'environnement naturel
Protecting and improving the natural environment
- 8 Protéger la réserve foncière contre tout aménagement prématuré
Protecting the Land Reserve from premature development
- 9 Favoriser la prospérité et la croissance économique durable
Promoting prosperity and sustainable economic growth
- 10 Promouvoir le patrimoine acadien et la culture
Promoting Acadian heritage and culture

AMENDEMENTS PROPOSÉS AU PLAN MUNICIPAL MUNICIPAL PLAN PROPOSED AMENDMENTS

ANNEXION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE DIEPPE
ANNEXATION OF THE CITY OF DIEPPE



QUELLE EST L'APPROCHE POUR L'AMENDEMENT AU PLAN D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL? WHAT IS THE APPROACH FOR THE MUNICIPAL DEVELOPMENT PLAN AMENDMENT?

Les deux secteurs concernés par l'annexion sont principalement naturalisés, à l'exception de quelques développements résidentiels de faible densité de commerces et industries légères en bordure des axes routiers principaux. **Dans un souci de respect du milieu naturel, les secteurs annexés au territoire de Dieppe ont, en majorité, une vocation naturelle de conservation.** Cependant, des activités non intrusives, telles que des parcs et sentiers et des constructions résidentielles de faible densité sont prévues. Celles-ci sont cependant encadrées afin de conserver un caractère rural des secteurs.

The two areas affected by the annexation are mainly naturalized, with the exception of a few low-density residential, commercial and light industrial developments along the main roads. **In order to respect the natural environment, the majority of the areas annexed to Dieppe have a natural conservation vocation.** However, non-intrusive activities, such as parks and trails and low-density residential construction are planned. These activities are, however, regulated in order to preserve the rural character of the areas.

OBJECTIFS POURSUIVIS OBJECTIVES INTENDED

- 1 Limiter l'étalement urbain à l'intérieur du secteur annexé
Limit urban sprawl within the annexed area
- 2 Préserver l'état naturel, autant que possible, et mettre en valeur les milieux naturels
To preserve the natural state, to the extent possible, and to enhance the natural environment
- 3 Veiller à maintenir et préserver le caractère résidentiel existant
To maintain and preserve the existing residential character
- 4 Limiter le développement commercial et industriel du secteur à une offre de proximité et sans nuisances, compatible avec l'usage des terres avoisinantes
To limit commercial and industrial development in the area to a local and nuisance-free offer, compatible with the use of the surrounding land

QUELS SONT LES NOUVEAUX PRINCIPES VISÉS PAR L'AMENDEMENT? WHAT ARE THE NEW POLICIES AIMED AT BY THE AMENDMENT?

GÉNÉRALITÉS AU SECTEUR ANNEXÉ AU TERRITOIRE GENERALITIES TO THE ANNEXED AREA

Définir le secteur annexé au territoire comme toutes les terres anciennement constituées du DSL de Greater-Lakeburn et d'une partie du DSL de Scoudouc.

To define the area annexed to the territory as all the lands formerly comprised of the LSD of Greater Lakeburn and a portion of the LSD of Scoudouc.

Permettre les usages du territoire à des fins d'usage résidentiel restreint, de foresterie et d'agriculture à l'intérieur du secteur annexé au territoire.

To permit land uses for restricted residential, forestry and agricultural purposes within the annexed area

Encadrer la densité, la forme et le type d'habitations dans le secteur annexé au territoire.

To control the density, form and type of dwellings within the annexed area.

Reconnaître les usages conformes existants avant l'entrée en vigueur du présent arrêté.

To recognize existing conforming uses prior to the coming into force of this by-law.

LOTISSEMENT À L'INTÉRIEUR DE LA RÉSERVE FONCIÈRE SUBDIVISION WITHIN THE LAND RESERVE

Dissuader les lotissements à l'intérieur du secteur annexé au territoire.
Discourage subdivisions within the area annexed to the territory.

DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL RESIDENTIAL DEVELOPMENT

Reconnaître le caractère rural existant des terrains à vocation résidentielle.
Recognize the existing rural character of residential lands.

Encadrer le développement résidentiel et minimiser la densité d'habitation.
Control residential development and minimize housing density.

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET INDUSTRIEL COMMERCIAL AND INDUSTRIAL DEVELOPMENT

Limiter les usages commerciaux et industriels dans le secteur annexé.
Limit commercial and industrial uses in the annexed area.

AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE RÉCRÉATIF DEVELOPMENT OF A RECREATIONAL AREA

Proposer un espace récréatif peu intrusif aux écosystèmes des secteurs de conservation du secteur annexé au territoire.

Provide minimally intrusive recreational space to the ecosystems of the conservation areas of the annexed area.

EN 1 MOT, NOTRE MILIEU DE VIE SE CARACTÉRISE PAR...
IN 1 WORD, YOUR LIVING ENVIRONMENT IS CHARACTERIZED BY...

